



Pietro Perrino
Secrétaire général

PAR COURRIEL

Montréal, le 1^{er} mars 2019

[REDACTED]
[REDACTED]

**Objet : Votre demande d'accès à l'information
N/D 032 142 000 / 2018-2019-036**

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue à nos bureaux le 5 février dernier par courriel et comme formulée, vous désirez obtenir :

- *Coûts des opérations concernant la création de la SQDC.*
- *Les ressources humaines requises.*
- *Document présentant les parties prenantes dans ce projet.*
- *La liste des activités (et ou opération) effectués menant à la création de la SQDC.*
- *De plus, serait-il possible de nous fournir une ébauche de la charte de projet?*

La SQDC terminera son premier exercice financier à la fin du mois de mars 2019 et les informations financières de l'entreprise, notamment les coûts liés à sa création, seront ensuite publiées dans son rapport annuel.

Quant aux ressources requises, nous vous informons qu'au début de ses opérations le 17 octobre 2018, la SQDC comptait 330 employés à travers son siège social et son réseau initial de 12 succursales.

Plusieurs parties prenantes ont participé de près ou de loin à la création de la SQDC. Vous trouverez certaines d'entre-elles à l'article 23.6 al. 4 de la *Loi sur la Société des alcools du Québec*, soit le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le ministre des Finances, le ministre de la Santé et des Services sociaux et le ministre de la Sécurité publique.

Finalement, relativement à vos questions 4 et 5, aucun document ne peut vous être transmis puisqu'ils contiennent des renseignements commerciaux de nature confidentielle et sont visés par les articles 21, 22, 37 et 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Vous pouvez en appeler de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez, [REDACTED] l'expression de nos sentiments distingués.

Responsable de l'accès à l'information,



Pietro Perrino

PP/ib
Pièce jointe